



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 30
Votants : 36
Date convocation : 5 décembre 2024
Date d'affichage : 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué,
à 20h30, s'est réuni à l'Abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Etaient présents : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (6) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Jacques GAUBOUR, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Thierry PICHERY.

N°2024/078	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME 2024
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu la délibération n°2024/025 du 3 avril 2024, adoptant le budget annexe du Parc d'activités de l'Orme, pour l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 19 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 décembre 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements de crédits consécutifs à :

- L'affectation des excédents de fonctionnement à la section d'investissement en 2019 et 2021, qui n'a pas lieu d'être dans un budget de zone : en effet, il est incorrect de mouvementer le compte 1068 (affectation des excédents de fonctionnement) dans un budget de ZAC. Aussi, il convient d'annuler les titres faits sur les années 2019 et 2021 par un mandat sur le même compte et une recette en fonctionnement.

Afin d'équilibrer la décision modificative (DM), une avance du Budget Principal (BP) vers le Budget Annexe (BA) est nécessaire.

- La TVA à la marge n'étant pas indiquée dans les titres 4/2022 (lot B) et 5/2023 (lot 7), il convient de la faire apparaître afin de la payer via un mandat au compte 65888,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Parc d'activités de l'Orme pour l'exercice 2024 comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Section de fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET ANNEXE	522 836,00	630 328,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	123 264,00	
777/042	Recettes et quote part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat		514 015,69
TOTAL DMI		123 264,00	514 015,69
TOTAL BUDGET		646 100,00	1 144 343,69

Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
	BUDGET ANNEXE	209 990,00	514 016,00
1068/040	Excédents de fonctionnement capitalisés	514 015,69	
27638	Autres créances immobilisés - autres établissements publics		209 989,69
TOTAL DMI		514 015,69	209 989,69
TOTAL BUDGET		724 005,69	724 005,69

Pour extrait conforme,
Le 17/12/2024 à 09h15
Le Président, Patrice Robin



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com